



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Tarbes le 23 février 2015

Hiver 2013/2014 : DISPARITIONS DE COLONIES EN ARIEGE

D'où viennent les anomalies de comportement, l'adynamie et les mortalités de ruches tout au long de l'année, et pas seulement en hiver, sur la chaîne des Pyrénées et pas seulement en Ariège.

1. Historique, 2008/2009 :

La première alerte sur ce sujet date de l'hiver 2008/2009. C'est Nicole RUSSIER et Bertrand THÉRY qui en sont à l'origine et qui en ont géré la médiatisation.

Ils ont fait état, avec MM. LOUBET, MASSAT et FORGUES, de pertes importantes de colonies en mettant en cause la désinsectisation des animaux d'élevage et des locaux dans le cadre de la lutte contre la fièvre catarrhale ovine (FCO). Des résultats d'analyse font état de la présence de pyréthrinoïdes de synthèse dans les abeilles mortes. D'autres apiculteurs possèdent également des analyses positives (CNRS de SOLAIZE).

Une enquête de la brigade vétérinaire (ministère de l'Agriculture, DGAL) non diffusée officiellement, s'est déroulée dans la région sur deux périodes : du 9 au 20 février et du 2 au 6 mars 2009. Elle a conclu en disant que : *« la mise en cause des moyens de lutte contre la propagation de la FCO, et notamment l'utilisation des désinfectants et des insecticides, semble improbable. L'utilisation de la principale matière active incriminée, la « PERMÉTHRINE » est anecdotique et la désinsectisation des animaux ne doit pas dépasser les 30 à 40 % du cheptel bovin et ovin du département »*.

Ce travail a été vigoureusement contesté sans qu'il y ait davantage de discussions, de contre expertise ou d'arbitrage, dans un courrier du 10 septembre 2009 largement diffusé tous azimuts par le « collectif des apiculteurs ariégeois ».

Ce n'est pas la première fois que les conclusions de l'administration ou des autorités vont à l'encontre des affirmations des apiculteurs. Toutefois, pour la première fois, il y a eu divergence affichée au sein de la profession et du syndicalisme agricole.

En effet, pour ce qui concerne l'apiculture Nicole RUSSIER et Bertrand THERY ont assuré la médiatisation de cette affaire à travers l'ADAM (association de développement de l'apiculture en Midi Pyrénées). Pour les médias locaux, ils sont intervenus en se revendiquant de la section apicole de la Confédération Paysanne.

Ils ont été contredits sur la chaîne des Pyrénées par les éleveurs ovins de la même Confédération Paysanne et nationalement par Philippe MEYNIER, apiculteur et éleveur de moutons en Corse, secrétaire national de la Confédération Paysanne à l'époque.

Ce n'est ni la première ni la dernière fois mais, au nom de la Confédération Paysanne, certains apiculteurs disent tout et son contraire.

Du côté des apiculteurs, tout le monde s'est rendu compte des exagérations : dans certains cas, les mortalités se sont manifestées chez des débutants qui avaient fait des erreurs techniques manifestes.

Toutefois, non seulement les résultats d'analyse témoignent de la présence de toxiques redoutables pour les abeilles mais, surtout, les mortalités se sont aussi produites parfois chez des apiculteurs expérimentés qui sont peu suspects de commettre des erreurs de novice.

Il faut noter que les molécules retrouvées, (DELTAMÉTHRINE, BIFENTHRINE, PERMÉTHRINE) sont bien connues des apiculteurs pour leur usage massif en tant que produits phytosanitaires pour la protection des plantes. Il y en a dans le lot qui, malgré une toxicité avérée depuis longtemps, ont encore la « mention abeille » (traitement autorisé en pleine fleur. Arrêté du 28/11/2003).

Cette affaire a laissé à l'époque, une fois n'est pas coutume dès lors qu'on parle de mortalités et de disparitions d'abeilles, un goût d'inachevé.

Nous n'avons pas eu connaissance de véritable publication ou compte rendu transparent et officiel largement diffusé :

- Ni de la part de l'ADAM ;
- Ni de la confédération paysanne ;
- Ni de la brigade nationale vétérinaire du ministère de l'Agriculture, dont le compte rendu de fin d'enquête n'a pas été publié ;
- Ni même des vétérinaires de l'ANSES, PACA ou Midi Pyrénées, qui n'ont pas manqué d'échanger entre eux sur le sujet. En effet, les graves conséquences sur l'environnement de la lutte massive contre la FCO préoccupent depuis longtemps de nombreux vétérinaires.

Toute cette affaire s'est déroulée par bribes décousues sans que, jamais, il y ait de synthèse globale qui permette de s'y retrouver. En conséquence, seuls les plus motivés, après un lourd travail de collecte anarchique d'information (il n'y a aucun endroit pour la centraliser) ont pu disposer d'une vision très partielle du dossier...

Dans ces conditions, il est impossible à qui que ce soit de faire un rapport objectif. Quant à ceux qui ont fait l'effort d'aller chercher l'information avec les dents, ils n'ont aucune certitude qu'un ou plusieurs éléments majeurs ne puissent leur manquer.

2. La deuxième affaire, 2013/2014 :

Si l'on excepte le fait qu'elle concerne le bétail et les zones de montagne, cette deuxième affaire n'a rien à voir avec la première.

Dans le premier cas (2008/2009), il s'agit, subsidiairement du traitement en « pour on » des animaux, et principalement de la désinsectisation massive des locaux et de leur abord avec des produits phytosanitaires.

Dans le deuxième cas (2013/2014), il s'agit de la contamination des lisiers par des traitements vétérinaires administrés aux animaux.

Fin 2013 donc, il y a eu une nouvelle alerte. Le SPMF a été informé fin novembre 2013 par des acheteurs de miels d'une manière qu'on peut résumer comme suit : *« il paraît qu'il y a une catastrophe en Ariège avec de fortes mortalités. On a déjà beaucoup de difficultés pour s'approvisionner. On risque de ne plus trouver de miel de montagne à acheter la saison prochaine. Que fait le syndicalisme professionnel apicole ? »*.

Dès le début décembre 2013, nous avons tenté sans succès de savoir ce qui se passait. Manifestement les apiculteurs concernés ne souhaitent pas communiquer en toute transparence sur le phénomène.

Jusqu'à fin janvier 2014, comme trop souvent hélas, cette affaire n'a transpiré que par la rumeur apicole. Par nature dès lors qu'il s'agit de rumeur, c'est l'imprécision qui prévaut. La catastrophe aurait concerné « plusieurs milliers de ruches ». On a entendu le chiffre de 5 000.

Lors de l'assemblée générale du SPMF le 30 janvier 2014, ni M. GERSTER, représentant du ministère de l'Agriculture, ni les apiculteurs dans l'assemblée, ne disposaient de la moindre information claire et/ou validée.

Ce n'est qu'aux journées de la recherche apicole (JRA) qu'une apicultrice est venue, à titre personnel et en tout cas sans mandat précis, expliquer son cas. C'est donc suite à l'intervention de Lucie Hottier, et non de l'ADAM ou du collectif, deux mois après les premières alertes, que les institutions concernées ont pu disposer des premières remontées du terrain.

Comme tout le monde, Jean Yves FOIGNET, président de l'ITSAP, a déploré le retard avec lequel l'information est enfin remontée mais il faut faire le constat très clairement : ce n'est qu'à partir de ce moment-là que « la machine s'est mise en marche ».

On ne peut que regretter que les choses ne se passent pas avec davantage de fluidité et de transparence. Ce n'est pas le lieu d'analyser finement ici les raisons de ce dysfonctionnement, (un de plus) mais il est quand même indispensable de faire un constat simple et évident : on ne peut absolument rien reprocher aux salariés de l'ADAM :

- Ils ont alerté le réseau apicole dès la première quinzaine de décembre ;
- Ils ont été sur le terrain ;
- Ils ont effectué des prélèvements qui ont été envoyés à l'analyse.

En clair, le travail a été fait. Seule la communication a fait défaut. À l'évidence, ce ne peut pas être Virginie BRITTEN qui a pris, seule, sans l'aval de tout ou partie des administrateurs élus, l'initiative de ne pas informer pendant deux mois l'ITSAP et le ministère de l'Agriculture.

Quant à l'ITSAP, à l'administration ou au syndicalisme apicole, on peut encore moins leur reprocher quoi que ce soit. Pour pouvoir agir et réagir, encore faut-il être tenu au courant.

Il faut noter que plusieurs apiculteurs concernés contestent énergiquement l'absence de déclaration de la part du terrain. Ils affirment avoir alerté immédiatement dès le mois de décembre, leur DDCSPP locale et l'ADAM. Ils ajoutent que c'est à ces structures et non aux apiculteurs sinistrés de transmettre l'information à la DGAL et à l'Institut Technique et qu'ils ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables du moindre déficit de transmission.

Une fois de plus, la transparence fait défaut. La conséquence, c'est que l'apiculteur perd de plus en plus confiance. En tout cas, c'est bien au niveau des intermédiaires et des relais locaux que la décision et la responsabilité de communiquer ou ne pas communiquer a été prise.

Comme pour l'épisode précédent (2008/2009), l'affaire n'a pas été gérée par une organisation sanitaire, syndicale ou technique existante. Il a été recréé pour l'occasion, on suppose par défiance, une structure informelle sans statuts ni fonctionnement clairement organisé baptisée « collectif des apiculteurs ariégeois ».

Cet aspect du dossier n'est pas neutre.

Depuis des dizaines d'années, les questions apicoles en général, et celles liées aux intoxications d'abeilles en particulier, souffrent d'une gestion particulièrement opaque et malsaine. Cela concerne autant la plaine que la montagne, les produits phytosanitaires et/ou vétérinaires.

Progressivement, les apiculteurs n'ont plus fait confiance, ni aux administrations, ni à l'État, ni aux structures professionnelles, qu'elles soient techniques, sanitaires ou syndicales.

Déjà lors de « l'affaire Gaucho », dans le but de contourner l'UNAF, le SNA et le SPMF, les apiculteurs de Vendée ont créé une « coordination ». Depuis, quatre autres structures se sont rajoutées : FFAP, et les trois sections apicoles de la Confédération Paysanne, de la FNSEA et de la Coordination Rurale.

Manifestement cela ne suffit toujours pas puisque, lors des deux « affaires d'Ariège », les apiculteurs n'ont pas choisi l'une de ces 7 structures. Ils ont préféré rajouter un « collectif ».

Le jour où l'apiculture disposera d'une structure reconnue, travaillant en toute transparence dans l'intérêt général de la filière, on aura fait un grand pas !

En ce qui concerne le SPMF, après la première démarche relayée par les conditionneurs courant décembre 2013, nous avons, début janvier 2014, sollicité le collectif qui ne nous a pas répondu.

Nous avons saisi le ministère par courrier le 10 février 2014. À cette occasion comme à chaque intervention suivante, nous avons insisté sur la question de fond : qu'est-ce qui a pu provoquer cette mortalité massive ?

Dans cette absence de transparence, il est bon de fournir quelques informations plus générales en sortant de la période (décembre 2013/janvier 2014) et du lieu géographique circonscrit à l'Ariège.

3. Le contexte général des Pyrénées :

Dans les Hautes Pyrénées, cela fait des années que nous sommes témoins de dysfonctionnements permanents sur le cheptel apicole :

- Chaque hiver, il y a, ici ou là, des ruchers qui disparaissent à 80 ou 100 %
- A titre d'exemple au hasard, sur un petit rucher de la montée du col du SOULOR appartenant à M. Lamouroux, les ruches mortes il y a 5 ans avaient été accidentellement arrosées et tapissées de lisier par l'épandeur du paysan,
- Sur la zone en fond de vallée entre Argelès-Gazost et Pierrefitte en sorti d'hiver 2012, nous avons perdu personnellement en avril/mai, 80 % de plusieurs ruchers soit 240 sur environ 300 ruches.
 - Le cas était assez spectaculaire pour que la brigade vétérinaire du ministère de l'Agriculture (DGAL) intervienne par un suivi tout au long de l'année 2012. Les visites se sont effectuées dans une totale transparence et plusieurs témoins ont été invités ;
 - Il y a eu un essai de mise sur cire gaufrée qui a fourni des résultats intéressants mais inexplicables ;
 - Malgré des investigations poussées, aucune explication ni aucune conclusion n'a pu être fournie.

Au moment de « l'affaire de l'Ariège » 2013/2014 dont il faut dire et répéter que le titre est, en lui-même une regrettable approximation qui ne peut que perturber les investigations et conduire à compliquer le travail des enquêteurs, les mêmes phénomènes se sont produits ailleurs sur la chaîne des Pyrénées.

L'affaire dite « de l'Ariège », n'est ni « de l'Ariège », ni de l'hiver 2013/2014. Elle concerne depuis de nombreuses années, toutes les Pyrénées et pas que l'Ariège. Elle affecte le comportement des colonies du 1^{er} janvier au 31 décembre, et pas qu'en hiver.

Prenons quelques exemples, toujours sur les Hautes Pyrénées :

- Un rucher de Mme et M. TCHERIMINIAN a subi les mêmes pertes au même moment.
- Dans le secteur d'Argelès-Gazost, en montant vers le col du SOULOR, 3 apiculteurs ont subi à la même période, des pertes importantes :
 - M. LAMOUREUX a perdu la totalité de son petit rucher (17 ruches) sans savoir pourquoi ;
 - M. Jacquier a subi de grosses pertes sans avoir la moindre certitude quant aux causes ;
 - M. SASSUS, 300 m plus haut s'est rendu compte de graves dysfonctionnements. Il a déplacé le rucher immédiatement en vallée d'Adour.

Il s'agit là d'apiculteurs expérimentés. Au-delà des analyses, la moindre des choses, dans le cas d'accidents aussi spectaculaires, ce serait d'interroger les agriculteurs, les apiculteurs et de faire une véritable enquête de terrain. Puis, un rapport devrait obligatoirement être rédigé et rendu public. C'est le seul moyen de fournir de la matière à tous les instituts techniques et scientifiques concernés.

En l'absence de transparence, d'éléments objectifs, de résultats d'analyses ou de certitudes, chacun y va de son hypothèse. On n'avancera jamais sur ces questions délicates et complexes tant que les principaux acteurs s'obstineront à travailler chacun dans son coin sans rendre publics et transparents les résultats de leurs travaux.

Pendant toute l'année 2014, le « collectif des apiculteurs ariégeois » a harcelé la préfecture de l'Ariège, le ministère de l'Agriculture et les médias pour réclamer une indemnisation massive et généralisée de tous les apiculteurs sinistrés (de 750 000,00 à 1,5 million d'euros au total).

Il est indispensable d'être précis.

Le « collectif », a tenu pour acquis que les pertes de ruches étaient dues en totalité à la contamination du lisier par les traitements vétérinaires. C'est l'IVERMECTINE qui a surtout focalisé l'attention. Il s'agit d'une molécule qui se dégrade en 7 à 14 jours en période estivale mais qui reste très toxique pendant environ 200 jours en période hivernale. Personne ne le conteste. De nombreuses études en témoignent.

Le nombre d'évènements est incalculable :

- ❖ Réunions et interventions médiatiques multiples,
- ❖ Refus de valider des comptes rendus rédigés par l'administration, (par exemple, celui de la réunion du 17 novembre 2014 à la préfecture de l'Ariège, « tellement son contenu ne reflétait pas la réunion »). Comment la préfecture peut-elle tolérer une pareille situation ? Soit le compte rendu ne reflète pas la réunion et il doit être corrigé, soit il reflète la réunion et un droit de réponse précis et détaillé doit être envoyé par les autorités à tout le « collectif ». Les questions apicoles seraient-elles à ce point atypiques qu'elles devraient échapper aux règles normales de la république ?
- ❖ Plainte auprès du tribunal de Foix ;
- ❖ Polémiques régulières avec la chambre d'Agriculture, le GDS élevage, la presse locale ;
- ❖ Le ministère de l'Agriculture a mis en place diverses mesures d'aides liées à la panoplie agricole classique. La plupart des apiculteurs concernés ne rentrant pas dans le cadre, quasiment rien ne s'est passé ;
- ❖ Une indemnisation pour calamité météo a été globalement refusée. Il faut dire que cela concernait une météo défavorable au printemps 2013 pour des pertes subies entre novembre 2013 et mars 2014... Le ridicule ne tue pas, lui !
- ❖ Chaque velléité d'indemnisation de la part des autorités s'est heurtée à l'inadaptation au cas particulier de ces mortalités. En effet, il n'existe pas d'indemnisation, assurantielle ou administrative, sans cause ou sans preuve. À chaque échec, le « collectif » a ferrailé de toute part sans jamais parvenir au moindre résultat.

N'importe quel observateur extérieur ne peut qu'être décontenancé par tant de confusion.

Le constat qu'on peut faire de cette affaire aujourd'hui est emblématique de ce qu'il ne faudrait jamais renouveler :

1. Dans les très graves problèmes qui frappent les abeilles sur toute la chaîne des Pyrénées et qui ont conduit à ce que les récoltes de miel en montagne sont devenues squelettiques ces dernières années, les pertes sèches à l'hivernage participent manifestement du phénomène mais n'en sont qu'un aspect certes spectaculaire mais marginal. Le saucissonnage est une mauvaise méthode. On ne trouvera jamais rien tant qu'on n'étudiera pas le phénomène dans sa globalité.
2. Il n'y a pas que les abeilles qui sont touchées. La presse se fait régulièrement l'écho de mortalités de rapaces, d'Isards, ou de faune diverse, dont l'autopsie, parfois contestée, aurait démontré la présence de produits chimiques dangereux.
3. Pour les apiculteurs du « collectif » c'est le fumier contaminé qui est seul responsable de la mort de toutes les ruches. Plusieurs enquêteurs affirment de leur côté qu'il s'agit de Varroa et des conséquences de traitements mal faits, Thymol en particulier. En l'absence d'éléments objectifs, chacun se regarde en chien de faïence avec sa vérité en bandoulière. Selon leur ligne éditoriale ou leur à priori respectif, les médias, en utilisant tel ou tel élément sorti de son contexte, racontent ce qu'ils veulent.
4. Un vaste élan de solidarité s'est créé au sein de la FFAP et de la Confédération Paysanne pour offrir des essaims aux apiculteurs sinistrés. On ne sait ni combien d'essaims, ni combien d'heureux apiculteurs seront comblés. On ne saura pas non plus combien d'essaims seront vivants après un an. Il reste plusieurs questions :
 - a. À quoi cela sert-il d'offrir généreusement des essaims sans avoir réglé les raisons qui ont conduit à la mort des colonies l'an dernier ?
 - b. Dans un tel contexte, ne sont-ils pas promis à une mort certaine ?
 - c. Quant à ceux qui considèrent qu'il s'agit là de pure surenchère populiste et démagogique ils seront probablement qualifiés de mauvais esprits !
5. Il y a une opacité totale. Aucun résultat d'analyse n'a été communiqué. C'est le règne de la rumeur sans limites.
 - a. On dit qu'il aurait été trouvé du COUMAPHOS dans les ruches d'apiculteurs bios
 - b. On dit que l'IVERMECTINE et/ou d'autres molécules vétérinaires ont été trouvées
 - c. On dit que toutes les analyses sont négatives...
 - d. Bref, dans cette stupéfiante opacité, on dit tout et n'importe quoi. À quand une restitution de toutes les analyses en toute transparence ?
6. En conséquence, chacun peut y aller de ses affirmations :
 - ✓ L'UNAF peut affirmer sur la revue de décembre 2014 (N°766) que les analyses effectuées « *ont permis de mettre en lumière la responsabilité des pesticides dans ces mortalités* »
 - ✓ L'UNAF ajoute que, « *ni les experts scientifiques, ni les apiculteurs n'ont vu les bulletins d'analyse de l'administration.* »

Au-delà d'une manœuvre maladroite, l'absence de confrontation loyale des résultats de laboratoire des deux parties nuit gravement à l'explication des effondrements de ruchers passés, présents et à venir dans les Pyrénées et sur le territoire français »

- ✓ Quant au représentant de la chambre d'agriculture de l'Ariège, il affirme en session de la chambre régionale Midi Pyrénées, que les analyses ne trouvent strictement rien.

En conclusion :

Une expérimentation est prévue. On souhaite aux techniciens et scientifiques qui la mèneront, à la fois des nerfs solides pour affronter la colère et l'impatience des apiculteurs du « collectif », et beaucoup de chance pour réussir leur travail du premier coup.

Il faut rappeler que ces accidents d'Ariège n'ont aucune logique apparente. Par exemple, Jacques LOUBET, apiculteur professionnel depuis plus de 25 ans, a perdu 330 de ses 350 ruches. À quelques kilomètres de chez lui, d'autres collègues tout aussi compétents, n'ont rien observé. Si une véritable enquête de terrain était menée, on pourrait facilement rapporter les observations de plusieurs apiculteurs qui sont entourés d'éleveurs. Parfois, cela représente plus de 1 000 têtes de bétail dans un rayon d'un kilomètre. Qu'attend-t-on ?

En tout cas, ceux qui ont un minimum d'expérience sur le sujet savent que les expérimentations de terrain, c'est bien. C'est même indispensable. Cependant, ce serait une erreur monumentale que de s'en contenter.

- ❖ Il y a déjà plus de 40 ans, a fallu plusieurs années pour se rendre compte de la toxicité de la PHOSALONE, nettement observable sur miellat, quasi invisible sur fleur ;
- ❖ L'ACTA a mis plusieurs saisons pour se rendre compte des effets de la DELTAMETHRINE sur méligèthes du colza ;
- ❖ Il a suffi de quelques semaines de pluies pour homologuer, contre toute logique, le DECIS en traitement de la chenille processionnaire du pin ;
- ❖ Les dégâts de l'utilisation du CARBAMATE en éclaircissage sur pommiers sont restés longtemps ignorés ;
- ❖ Il a suffi que le GAUCHO soit remplacé par le REGENT pour biaiser les premières expérimentations concernant les enrobages de semences...

Il ne s'agit là que de quelques exemples pris au hasard. Dans un environnement que personne ne maîtrise totalement, compte tenu des multiples paramètres extérieurs supplémentaires, il est déjà très difficile, voire quasi impossible de démontrer par des expérimentations de terrain la toxicité réelle de molécules utilisées sur champ en fleurs à proximité des ruches d'observation.

En comparaison de la finesse de ce qui sera demandé pour évaluer, si on se contente des seules expérimentations de terrain, la toxicité des lisiers à proximité des ruches exposées, l'étude classique de toxicité des produits phytosanitaires est quasiment une promenade de santé.

Il faut ne rien connaître au comportement de l'abeille et aux difficultés des expérimentations de terrain, pour ne pas s'en rendre compte.

Que les futurs expérimentateurs chargés de ce dossier soient au moins rassurés sur un point : du côté du SPMF, personne ne leur reprochera de ne pas réussir du premier coup à sortir des résultats exploitables.

4 En attendant ces résultats, si on prend un peu de recul et si on veut bien se garder des obsessions idéologiques habituelles, en fonction des éléments dont on dispose, quelles sont les hypothèses les plus crédibles ?

✚ À l'évidence, une proportion non négligeable de ces pertes est due à VARROA ou aux mauvais traitements VARROA tel que thymol en particulier.

- Les informations délivrées lors des dernières Journées de la Recherche Apicole (JRA, 4 et 5 février 2015) confirment ce que de nombreux apiculteurs savent déjà : les traitements au thymol, en fonction de nombreux paramètres (température, etc.), outre qu'ils ne sont pas toujours efficaces, sont parfois extrêmement dangereux. Ils peuvent perturber et désorganiser les colonies au point de les affaiblir considérablement ;
- Or, l'ADAM a organisé, jusqu'à l'année dernière, des achats groupés de Thymol (ces achats comptent pour de l'autofinancement qui amène une contre partie d'argent public). Personne n'ignore que cette méthode de lutte contre VARROA est largement utilisée en Ariège.

✚ Toujours aux dernières JRA, confirmation a été apportée d'une contamination généralisée des pollens butinés en montagne par les produits phytosanitaires utilisés en plaine : herbicides, insecticides, et surtout fongicides.

- Cette situation est connue depuis longtemps. Déjà, l'enquête éco pathologique 1987/1988 (LNPPRA devenu depuis ANSES) avait mis en évidence la contamination de 80 % des pollens de trappe par les molécules de l'époque, dans de nombreux secteurs de montagne : Pyrénées, Alpes, Massif Central ;
- Depuis longtemps, plusieurs apiculteurs disposent d'éléments qui le confirment ;
- La responsabilité, au moins partielle, des traitements phytosanitaires effectués en plaine, sur les mortalités (et surtout les anomalies de comportement tout au long de l'année qui conduisent à des mortalités en hiver) de ruches en montagne est parfaitement étayée et crédible. Il suffirait très probablement de l'étudier attentivement pour pouvoir la valider objectivement.

✚ Il reste que dans certains cas, les deux hypothèses élaborées depuis plusieurs années à l'occasion des mortalités de l'Ariège :

- Désinsectisation et traitements en « pour on »
- Contamination des lisiers

Restent parfaitement crédibles pour peu qu'on veuille bien avoir l'honnêteté intellectuelle de ne pas en faire la cause unique de tous les problèmes.

Encore faudrait-il abandonner le confort idéologique du combat contre « l'agriculture productiviste » et s'en tenir aux réalités scientifiques et techniques du terrain. Pour cela il suffirait :

- De prélever des lisiers à l'intérieur des stabulations ou en dessous des tas fraîchement sortis des étables pour les analyser. Pour autant que l'on sache, les produits vétérinaires n'ont pas vocation à se retrouver dans l'environnement.
- D'exiger une transparence totale de la distribution des produits vétérinaires et phytosanitaires.

On argumente sur le sérieux des AMM au motif qu'elles coûtent des fortunes. Dans le même temps, personne ne sait ce qui a été vendu et utilisé dans tel ou tel secteur. Il s'agit là d'une donnée essentielle qui devrait être à la base de toutes les enquêtes dès lors qu'un accident serait constaté, sur les abeilles comme sur n'importe quel autre animal.

Là encore, c'est la transparence qui fait défaut. Comment corrélérer une cause éventuelle,

- ✓ L'utilisation de tel ou tel produit chimique à un effet avéré,
- ✓ La disparition des abeilles, des poissons, du gibier, voire n'importe quel accident sanitaire alentour !

Si, ni l'État ni personne ne dispose des informations minimum indispensables à l'établir, il est évident qu'on n'y arrivera jamais.

Il n'est pas possible de conclure sans s'étonner d'un stupéfiant renversement de paradigme.

Pendant des dizaines d'années, malgré toutes les preuves de terrain et/ou les résultats d'analyses, il n'y avait jamais assez d'éléments pour conclure à une intoxication. Par exemple :

- bien que l'on sache qu'une analyse effectuée sur des abeilles intoxiquées en laboratoire avec une dose connue de pesticide ne donnait au mieux que 3 à 39% de récupération,
- bien que l'on n'ait confirmation qu'après quelques jours (conditions habituelles sur le terrain) l'analyse ne retrouvait plus rien,

Il fallait obtenir un résultat supérieur à la DL 50 pour conclure à une intoxication.

Aujourd'hui, au moins pour demander à être indemnisé, il semble que l'on veuille s'acheminer vers un diagnostic d'intoxication à partir de simples rumeurs sans aucune analyse ni le moindre élément objectif validé par une enquête de terrain.

Il n'est pas sûr que l'apiculture en général et la santé des abeilles en particulier sortent gagnants d'une telle évolution.

Un déni de réalité, reste un déni de réalité, quelles qu'en soient les acrobaties de raisonnement.

Joël SCHIRO. Lundi 23 février 2015